Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 234

Artikel: TV scolaire et éducative en Suisse romande : avancer en reculant
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027780

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TV scolaire et éducative en Suisse romande: avancer en reculant

Nous avions rendu public le rapport déposé par la commission mandatée par la direction de la Télévision suisse romande (TVSR) pour étudier « la situation actuelle et l'avenir de la télévision scolaire » (Voir DP N° 210 et 211). Ce document, désigné désormais sous le nom de rapport Hari, avait été remis en avril 1970 à la TVSR ; examiné par les différentes parties durant l'année, il avait été finalement enterré.
Après deux ans de silence officiel, de bruits de coulisses, une commission est resurgie, présidée par M. Jean Cavadini, délégué à la coordination scolaire romande, député libéral au Grand Conseil neuchâtelois ; elle réunissait des représentants des Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin.
Le mandat de ce nouvel organisme : étudier les problèmes posés par la télévision scolaire, plus particulièrement déterminer les besoins cantonaux en la matière, examiner les possibilités de collaboration entre des services de radio et TV. Son rapport vient d'être déposé ; il semble avoir été accepté, avec la réserve de quelques études supplémentaires, par les Départements de l'instruction publique.

La commission Cavadini a renoncé à envisager une politique générale en matière de télévision éducative, des objectifs très larges ; ceux-ci devant être déterminés par une future commission romande de radio et de TV scolaires. Elle s'est donc bornée à faire des propositions qui se veulent concrètes, dans le domaine des possibilités réelles.
Cependant des options fondamentales ont été adoptées, qui vont à l'encontre de celles du rapport Hari, et qui ne tiennent compte, ni des conclusions de diverses études récentes, ni de l'analyse des expériences passées et en cours.
Première option : diffusion des émissions par voie hertzienne, l'après-midi, à l'intention des élèves, des enseignants, des parents. A plusieurs reprises, il est fait mention de l'enregistrement de ces émissions, problème lié à celui des droits d'auteur, mais d'une manière peu explicite.
Deuxième option : une TV supplétive, moyen complémentaire d'illustration pédagogique. En clair : la TV n'est pas intégrée dans l'enseignement, elle ne constitue pas un média à part entière. Pourtant, il est prévu que certaines émissions à caractère pluridisciplinaire pourraient être intégrées dans l'enseignement, que les établissements scolaires devraient réserver dans leur horaire une demi-journée.
La commission Cavadini a voulu faire des propositions concrètes, réalistes. Mais les options fondamentales qu'elle a retenues, qui furent la cause de l'échec des expériences précédentes de la SSR, qui limitent singulièrement la radio scolaire, condamnent la future TV scolaire et éducative à jouer un rôle marginal et insignifiant. Car aujourd'hui, dans tous les pays où la TV éducative est développée, l'obstacle majeur à l'utilisation efficace des émissions est l'incompatibilité des horaires d'antenne et des horaires de leçons. Il apparaît nettement que les chaînes nationales sont des instruments trop lourds, trop rigides pour être adaptés à l'enseignement.
Dans ce domaine de la TV scolaire et éducative, qui englobe nécessairement l'éducation permanente, l'avenir est du côté de la télédistribution par câbles, de la TV en circuit fermé, des vidéothèques et vidéocassettes. Le développement des technologies de communication permet l'individualisation des messages, l'enregistrement et la redistribution locale d'émissions intégrées dans une progression pédagogique, destinées à des publics identifiables, et d'émissions d'éducation générale ayant pour but d'informer certaines catégories sur des problèmes économiques, socio-professionnels et humains.

Des propositions et des structures limitées

La commission a retenu comme objectifs généraux l'introduction de la culture des mass medias à l'école, la formation des téléspectateurs, élèves, enseignants, adultes. Quant aux moyens envisagés, ils comportent la création d'une émission TV comprenant une partie ou l'intégralité d'une réalisation programmée par la TV romande, sous la forme d'une analyse de contenu ; la production d'émissions d'appui ou documentaires, à caractère pluridisciplinaire ; l'élaboration d'une émission quotidienne reprenant divers sujets de l'actualité aux programmes mêmes de la télévision sous une forme plus critique et plus achevée. Ajoutons que plusieurs systèmes complémentaires sont prévus, tels que le téléphone, la radio, la presse écrite.
Il est difficile d'émettre des opinions sur des propositions dont la vraie nature disparaît sous les compromis. Il est tout de même remarquable qu'elles tendent à introduire une collaboration école-mass media d'une part, et une initiation à l'information d'autre part, une comparaison et une approche critique des moyens de communication.
Au niveau des structures proposées, relevons la collaboration des services radio et TV, chacun disposant d'une structure propre, la création d'une commission romande de radio et de TV scolaires groupant des représentants des différentes parties concernées, et chargée de définir une politique générale ; la constitution de centres cantonaux MAV et d'un centre romand des moyens audio-visuels, ce dernier étant chargé de la coordination, des problèmes techniques et pédagogiques, de la collection des programmes audio-visuels.

Le rapport Cavadini doit encore faire l'objet d'études juridiques et financières avant d'être définitivement accepté par les différentes parties en question. Mais vu ses ambiguïtés et la portée limitée de ses propositions, ce compromis, faute de larges perspectives, a toutes les chances de donner à la TV scolaire et éducative en Suisse romande un nouveau départ dans les ornières du passé. Il n'est plus nécessaire de prouver la nécessité et l'efficacité de la télévision comme moyen d'information et d'éducation. Déjà les nouvelles générations ne peuvent plus comprendre l'histoire contemporaine, notre société et notre temps sans documents filmés : elles sont habituées à une « vision de la réalité », fût-elle apparente, à la vitesse et aux changements de plus en plus rapides dans tous les domaines. Dans les sciences humaines en particulier, dans l'étude des problèmes du présent et plus encore de l'avenir, les émissions de TV constituent des supports indispensables qui peuvent être prolongés par des moyens traditionnels.
Une évolution importante, inquiétante pour la minorité qui tente de reprendre en main, depuis quelques années, et l'information et l'éducation. Même si, au moins dans certains cantons, l'enseignement universitaire et secondaire est en voie de démocratisation.

Retombée politique

On peut donc se demander si la portée limitée du rapport de la commission Cavadini n'est pas aussi, une retombée d'une volonté politique. Celle-ci s'était révélée clairement, notamment lors des récentes nominations et réorganisations à la radio et à la TV romandes. Et les conditions dans lesquelles la commission a été constituée, les consultations qui ont été faites — les organismes de TV éducative ont été exclus du processus — suffiraient à prouver que l'on veut bien qu'une TV scolaire et éducative existe, pourvu qu'elle soit conforme aux schémas traditionnels.

UNE NOUVELLE DE G. BAECHTOLD

L'avenir

Multitude et solitude : les deux pôles de la vie. Multitude des lumières dans la rue de Ginza, dans les petits bars nippons, dans les salles de pachinko et les yeux des Japonaises. Multitude des chirurgiens et infirmiers jaunes dans l'hôpital de Tokyo, affairés sous les projecteurs de la salle d'opération. Multitude partout, avant la solitude à venir. Le jeune Européen qui a rêvé se réveille. Le vent fait frémir les murs de la clinique. Dans le haut d'une fenêtre l'aile d'un arbre bat sous la pluie. Cela rappelle à ce mourant les tourmentes et les orages de son enfance. Il saisit une enveloppe sur sa table de chevet et en retire une lettre de sa mère, qui a mis des mois à l'atteindre.
« Cher Pierre — dit la lettre — où va donc te mener ton exil en Extrême-Orient et ta liaison avec cette jeune Japonaise ? La beauté est précieuse, Pierre, mais au lieu de t'accrocher à la minute présente, si tu voulais songer à ton avenir. »

G. B.

COURRIER

Libération de la femme

Encore une réaction, parmi d'autres, après nos articles sur la condition féminine (DP 229 : la longue marche suédoise ; DP 231 : la libération « socialiste » de la femme suisse ; DP 233 : l'analyse de Gabrielle Nanchen).

Messieurs, Mesdames,

L'analyse de la possibilité de « libération » de la femme dans DP 231 ne me satisfait pas ; en effet, le problème me paraît beaucoup plus complexe qu'une simple alternative pour la femme entre travail domestique et travail lucratif.
Il me paraît être erroné d'affirmer que la femme ne peut s'épanouir que dans une activité lucrative.
— Tout d'abord, bien des femmes souhaitent exercer l'activité de mère ; et là, la proposition de Lens me paraît bonne, permettant ce choix à toutes les femmes y compris à celles qui, pour des raisons purement financières, doivent travailler. Cette proposition n'éloignerait d'ailleurs pas définitivement les femmes du travail, la rétribution de la mère de famille n'étant assurée que pendant les premières années.
— Ensuite, pourquoi considérer comme exploitation tout travail de la femme non rétribué et qu'elle choisit pourtant par intérêt, comme études, activités en collaboration avec le mari, activités bénévoles ou militantes, arts...
D'autre part, la femme exerce les tâches les plus fastidieuses et déclassées de notre société capitaliste (vendeuses, travail à la chaîne..., difficultés d'accéder à des postes supérieurs) ou les professions à « vocation » (infirmières, assistantes sociales...) ; ce qui me fait douter de la valeur de l'enquête d'E. Sullerot. Il s'agit, pour une libération de la femme, d'étudier sérieusement une autre répartition du travail entre homme et femme. De plus, on voit mal comment le travail qui, dans notre société capitaliste, aliène l'homme, libérerait la femme.
Par contre, et c'est là que la proposition de Lens pèche, il convient, comme vous l'avez indiqué, non seulement d'ouvrir des crèches mais encore de donner la possibilité de répartir le travail à domicile entre mari et femme, sinon la femme, même travaillant, reste esclave du ménage.
Ce qui est fondamental pour la libération de la femme, c'est de lui permettre un choix véritable.

Anne-Lise de Rham